



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 27 juillet 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice concernant les revendications de l'association luxembourgeoise des avocats pénalistes (ALAP).

Lors de leur conférence de presse ayant eu lieu hier matin, les avocats membres de l'ALAP ont dressé le bilan de leurs activités et ont en même temps formulé certaines revendications. Parmi celles-ci, figure un encadrement plus strict de ce qui est communément appelé « plumitif » et une spécialisation accrue des avocats, notamment en matière de droit pénal.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre partage-t-il l'avis de l'ALAP ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les mesures législatives envisagées par Monsieur le Ministre et suivant quel échéancier ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Diane Aehm
Députée

Gilles Roth
Député